



## AVIS D'APPEL D'OFFRE

**Projet :** Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale (PREE)

**Titre :** Mettre en œuvre des actions de protection et de restauration des écosystèmes dégradés dans les sites Ramsar (Activité 5.5)

**Date de Publication :** 25 Mars 2021

**Date de Clôture :** 08 Avril 2021

### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire de l'ONU entre 2001 et 2005 reconnaît les services importants que les écosystèmes fournissent aux communautés humaines. Les écosystèmes de zones humides qui remplissent parfaitement leurs fonctions, renforcent la résilience locale aux catastrophes en fournissant un approvisionnement en eau et des produits importants et en soutenant la vie et les moyens d'existence des populations locales et la biodiversité.

Toutefois, en 2017, l'analyse de la tendance de l'indice d'étendue des zones humides étendue à toutes les régions Ramsar, a fait apparaître un déclin progressif constant (PNUE-WCMC, 2017), lequel serait d'environ 35% aussi bien dans les zones humides naturelles marines/côtières que dans les zones humides intérieures ayant fait l'objet d'une étude entre 1970 et 2015. Selon les estimations de l'indice WET<sup>1</sup>, le taux moyen annuel de régression des zones humides est de 0,78%, soit un déclin plus de trois fois supérieur au taux moyen annuel de disparition des forêts naturelles (0,24%) observé entre 1990 et 2015 (FAO, 2016a). Entre 1970 et 1980, le taux de diminution annuel des zones humides naturelles est passé de 0,68 à 0,69% à une fourchette comprise entre 0,85 et 1,60% depuis 2000.

En effet, la plupart des Africains comptent directement sur les ressources naturelles pour l'eau potable, la nourriture, l'abri, la santé et l'approvisionnement en énergie domestique. Les écosystèmes humides fournissent des biens majeurs, des services, des fonctions et des ressources en eau. À cet égard, la biodiversité de toutes les aires protégées dans les milieux semi-arides et arides dépend de façon cruciale de la disponibilité des ressources en eau douce ainsi que de la santé et de la productivité des écosystèmes d'eau douce.

Les priorités pour la conservation des zones humides sont diverses et complexes et découlent de préoccupations individuelles, comme celles d'un pêcheur local, aussi bien que de celles liées aux objectifs globaux des accords internationaux, tels que l'agenda 21 et la convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971). Les principaux problèmes et menaces qui se posent pour la conservation de la biodiversité des zones humides en Afrique proviennent d'une connaissance insuffisante des zones humides et de leur importance, d'une conviction politique insuffisante, de politiques et stratégies médiocres, du manque de cadres législatifs appropriés ce qui conduit à des programmes et activités insuffisants pour la protection des fonctions et des valeurs des zones humides<sup>2</sup>.

Les écosystèmes de la Guinée présentent une grande diversité qui explique l'importance des habitats. De ce fait dépendent les sites Ramsar. En effet, les côtes de la République de Guinée qui s'étendent sur environ 300 km, sont caractérisées par de vastes mangroves avec de nombreuses baies et estuaires. Les îles de Tristao (plaines de Katoufra, de Kadigné, la plage de Nafaya), de Pani Bangui, de

<sup>1</sup> Wetland Extent Trends (indice d'étendue des zones humides)

<sup>2</sup> Agossou Brice Hugues Tente, Brice Sinsin : « Dégradation et érosion des versants de la chaîne de l'Atacora en dehors de la réserve de biosphère de la Pendjari (Bénin)

Rio Kapachez (plaines de Yampi, Koufin, Manchon, Diogoya et Sotti) constituent des sites préférentiels des espèces migrateurs la grue couronnée et le flamant nain. La Grue couronnée se reproduit dans les plaines de Katoufra (Tristao), de Yamponiet de monchon (Kapachez). Les Îles de Loos, le Delta de Konkouré

Au niveau continental, le pays dispose de plusieurs zones humides d'importance internationale dont les sites Ramsar de Bafing-Falémé<sup>3</sup>, de Bafing source<sup>4</sup>, de Gambie-Koulountou<sup>5</sup>, de Gambie-Oundou-Liti<sup>6</sup>, de Niger-Mafou<sup>7</sup>, de Niger-Niandan-Milo<sup>8</sup>, de Niger Source<sup>9</sup>, de Niger-Tinkisso<sup>10</sup> et de Sankarani-Fié<sup>11</sup>, de Tinkisso<sup>12</sup> qui referment une diversité biologique riche et variée.<sup>13</sup>

Toutefois, ces sites Ramsar dont la plupart souffre de mesures de gestion et de conservation, sont confrontés à différentes menaces d'origine anthropique ou naturelle qui affectent directement ou indirectement leurs populations. Parmi celles-ci : la dégradation des habitats ; les perturbations du fait de l'homme (Chasse et braconnage, Recherche minière) qui engendrent des dérangements au niveau des sites de reproduction ; la prédation terrestre et aérienne (chacals, renards, oiseaux de proie etc.) du fait de l'accessibilité des sites ; la capture des adultes pour le commerce illicite ; l'extension des aménagements qui occasionnent une perte d'habitats propices pour les espèces.

Face à ces enjeux, le pays s'est engagé dans les dernières décennies (depuis les années 90) dans une réforme du secteur de l'environnement et de l'eau afin d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et des zones humides en particulier dans une approche de gestion intégrée de la ressource. La mise en place de certains outils et instruments notamment le Plan National d'Actions pour l'Environnement (PNAE), le Plan d'Action ou stratégie national de la Diversité biologique pour la conservation de la Diversité Biologique et l'utilisation durable des ressources, le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA), ... ont ainsi renforcé le cadre de partenariat avec des institutions et ONG autour de la gestion et la conservation des zones humides. Dans ce cadre des initiatives ont été conduites sur le terrain par les partenaires notamment, Guinée Ecologie, CMB, Wetlands International, BirdLife International, UICN, WWF, RAMPPO, FIBA, PRCM etc. pour soutenir les efforts du ministère en charge de l'environnement à travers, l'OGPR et la DNEF dans la gouvernance des zones humides.

Par ailleurs, dans la poursuite de son intervention dans la région pour assurer une gouvernance efficace des ressources en eau et de l'environnement, l'UICN a initié en collaboration avec ses partenaires en Afrique Centrale et Occidentale, le projet « Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale » (PREE). Financé par l'Agence Suédoise de Développement International (Asdi), le projet est construit essentiellement sur les acquis du PAGE afin de consolider, mettre à l'échelle et étendre les acquis des initiatives menées depuis plus d'une décennie dans le domaine de la gouvernance de l'environnement et de l'eau.

Le PREE est structuré autour des six résultats suivants :

1. un état de référence écosystémique, environnemental et socioéconomique est établi pour servir de base de connaissances et d'orientation de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de la gestion intégrée des écosystèmes dans les sous bassins du Niger, du Lac Tchad et le Massif du Fouta Djallon ;

---

<sup>3</sup>des chimpanzés (*Pan troglodytes verus*), des vautours (*Aegypiusmonachus*) et des Lions

<sup>4</sup>des chimpanzés (*Pan troglodytes verus*), des vautours (*Aegypiusmonachus*) et des Lions

<sup>5</sup>des chimpanzés, 330 espèces d'oiseaux (y compris des canards sauvages, des ibis, des rapaces et des calaos), 36 espèces de reptiles dont des pythons, 20 espèces d'amphibiens et au moins 60 espèces de poissons.

<sup>6</sup>des lions, des chimpanzés et les chiens sauvages

<sup>7</sup>le poisson endémique menacé *Arius gigas*, les oiseaux d'eau, de grands mammifères

<sup>8</sup>des oiseaux aquatiques tels que l'oie piquante (*Plectropterusgambensis*), le canard siffleur à face blanche (*Dendrocygnaviduata*), l'hérongarde-boeuf (*Bubulcus ibis*), la petite aigrette (*Egrettaarazetta*) et le jacana africain (*Actophilornis africanus*).

<sup>9</sup>le poisson-chat d'eau douce endémique menacé *Arius gigas* et un certain nombre d'oiseaux d'eau migrateurs

<sup>10</sup>oiseaux d'eau et de mollusques, le Géant occidental (ou Derby) Eland

<sup>11</sup>pour l'oie à ailes épinées (*Plectropterusgambensis*), canard siffleur à face blanche (*Dendrocygnaviduata*), héron garde-boeuf (*Bubulcus ibis*), petite aigrette (*Egrettaarazetta*) et jacana africain (*Actophilornisafricana*)

<sup>12</sup>des oiseaux aquatiques tels que l'oie à ailes épinées (*Plectropterusgambensis*), le canard siffleur à face blanche (*Dendrocygnaviduata*), l'hérongarde-boeuf (*Bubulcus ibis*), la petite aigrette (*Egrettaarazetta*) et le jacana africain (*Actophilornis africanus*)

<sup>13</sup>Ramsar\_Liste annotée des zones humides d'importance internationale de Guinée

2. les cadres opérationnels et institutionnels ainsi que les instruments juridiques et réglementaires d'opérationnalisation de la gestion intégrée des ressources en eau, l'environnement et le changement climatique sont adoptés et appliqués par les pays et les organismes de bassin ;
3. des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des institutions régionales et organismes de bassins en matière de prévention et gestion des conflits et de GIRE sont renforcées ;
4. des cadres de participation, de dialogue et de prévention et gestion des conflits autour des ressources naturelles sont établis et renforcés au niveau des bassins et dans les stratégies nationales et régionales ;
5. des initiatives économiques et de restauration des services écosystémiques sont identifiées et soutenues pour sécuriser les moyens d'existence des communautés et accroître la résilience au changement climatique et désastres naturels ;
6. les résultats, expériences et leçons du projet sont efficacement suivis, documentés, communiqués en contribution aux stratégies nationales, régionales et internationales.

Ainsi pour la mise en œuvre des actions prioritaires du projet en Guinée, l'UICN en collaboration avec le Ministère en charge de l'Environnement et des Eaux et Forêts à travers l'Office Guinéen des Parcs et Réserves(OGUIPAR) recrute, dans le cadre du résultat 5 mentionné ci-dessus, une expertise indépendante en vue de mettre en œuvre des actions de protection et de restauration des écosystèmes dégradés dans les sites Ramsar Gambi Ondilouti dans le massif du Fouta Djallon et Ramsar Tinkisso dans la zone d'extension du Massif du Fouta Djallon dans le Bassin du Niger .

## II. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'Objectif global de la mission est d'améliorer la conservation des zones humides à travers la protection et/ou la restauration des écosystèmes dégradés des bassins versants sites Ramsar Gambi Ondilouti dans le massif du Fouta Djallon et Tinkisso dans la zone d'extension du Massif du Fouta Djallon dans le Bassin du Niger afin d'inverser la tendance à la perte ou à la dégradation des fonctions et des services spécifiques rendus par ces zones humides. La mission développera un plan de restauration de chaque site afin d'orienter la mise en œuvre d'actions concrètes et concertées de restauration et de protection des écosystèmes. Plus spécifiquement la mission devra :

- i) décrire et caractériser les sites en indiquant les typologies, les fonctions et les services spécifiques rendus) et cartographier ces zones humides ;
- ii) décrire et caractériser les sites en indiquant les typologies, les fonctions et les services écosystémiques spécifiques rendus) et cartographier ces zones humides ;
- iii) décrire l'environnement humain, les dynamiques sociales et leurs interactions avec les ressources naturelles existantes dans ces écosystèmes (pressions anthropiques exercées sur les zones humides ;
- iv) faire un état des lieux de dégradation de ces sites en (i) indiquant les menaces majeures qui touchent ces zones humides, leurs incidences sur le bien-être humain et la biodiversité, (ii) proposer quelques principes à retenir pour la protection et restauration fonctionnelle et (iii) analyser les problématiques majeures, notamment les facteurs favorables et défavorables à la gestion rationnelle des écosystèmes des zones humides
- v) décrire les relations entre les sites et la population riveraine (savoir endogène)
- vi) assurer le suivi de la conservation des écosystèmes des 2 sites pendant au moins 2 ans et restaurer au moins 10 ha pour chacun ;
- vii) Réaliser des ouvrages physiques de protection et/ou la restauration des écosystèmes des sites dégradés;
- viii) proposer de normes et règles qui doivent régir l'utilisation des ressources une fois le plan de restauration mis en place et adopté et formuler des recommandations permettant une mise en œuvre efficace et une bonne gestion des plans de restauration avec la participation de toutes les parties prenantes
- ix) Proposer un dispositif de suivi-évaluation, permettant aux bénéficiaires de s'approprier et pérenniser les acquis du projet.
- x) mettre en place un comité de gestion par site qui doit travailler avec les conservateurs de la nature affectés ;

- xi) élaborer et mettre en œuvre deux (2) plans de restauration des sites.

### **III. LIVRABLES ET RESULTATS ATTENDUS**

Les livrables résultats attendus sont :

1. un rapport de démarrage, soumis dans les 10 jours suite à la conclusion du contrat. Ce rapport de démarrage va préciser, de façon plus concrète, la méthodologie/stratégie d'exécution de la mission, et proposer un format de présentation du rapport des livrables attendus de la mission ;
2. un rapport d'état des lieux contenant l'analyse des informations et des données collectées et examinées sur (i) les menaces majeures qui touchent ces zones humides, leurs incidences sur le bien-être humain et la biodiversité, (ii) les propositions de principes à retenir pour la protection et restauration fonctionnelle et (iii) les problématiques majeures, notamment les facteurs favorables et défavorables à la gestion rationnelle des écosystèmes des zones humides. Ce rapport sera soumis 60 jours après le démarrage de la mission et sera validé par la commission de suivi des travaux ;
3. Deux (sites) sont suivis en mesures de conservation pendant au moins 2 ans ;
4. Au moins 10 ha d'écosystèmes dégradés sont restaurés sur chaque site ;
5. Un comité de gestion par site mis en place former sur les techniques de protection des sites ;
6. Deux (2) plans de restauration des sites sont élaborés et mis en œuvre ;
7. Des ouvrages mécaniques de protection et/ou la restauration des écosystèmes des sites dégradés sont réalisés
8. Un rapport final intégrant notamment des propositions de normes et règles qui doivent régir l'utilisation des ressources une fois le plan de restauration mis en place et une formulation des recommandations permettant une mise en œuvre efficace et une bonne gestion des plans de restauration avec la participation de toutes les parties prenantes ;

### **IV. TACHES DU CONSULTANT**

Le consultant aura pour tâches de :

- conduire une campagne d'information et de sensibilisation communautés riveraines et identifier les parties prenantes clés du processus ;
- collecter des données auprès des acteurs de terrain, des institutions nationales et internationales, des projets et programmes ;
- réaliser état des lieux » pour mieux cerner les problèmes et priorités de gestion et de conservation de ces sites Ramsar ;
- réaliser des diagnostics participatifs préalables dans les villages cibles autour des zones humides ;
- conduire des ateliers de restitution des résultats des diagnostics et de planification participative dans les villages ;
- traiter et analyser les données collectées selon la méthodologie convenue avec l'équipe de suivi des travaux lors de la rencontre de cadrage ;
- Définir l'approche et un plan de mise en œuvre des actions de protections et de restauration des écosystèmes des deux sites ;
- Elaborer et restituer les plans de restauration des deux sites ;
- animer des ateliers et réunions de restitution des produits des grands jalons du processus de réalisation de l'étude ;
- décrire et caractériser les sites en indiquant les typologies, les fonctions et les services spécifiques rendus) et cartographier ces zones humides ;
- faire un inventaire de toutes les parties prenantes nationales et autres à rencontrer pour la mise en œuvre de cette activité ;
- déterminer les choix stratégiques (objectifs et axes), activités prioritaires et résultats attendus des plans de restauration ;
- proposer un système de suivi et de coordination de la mise en œuvre du plan de restauration des sites ;
- élaborer un document de plan de restauration avec un plan de mise en œuvre détaillant les budgets.

### **V. DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET DUREE DE LA MISSION**

Le consultant devra soumettre un chronogramme précis des prestations qui doivent être conforme à la méthodologie proposée. Les grandes lignes de cette méthodologie doivent comprendre entre autres les éléments suivants :

- élaboration du rapport de démarrage 15 jours après la réunion de lancement. Ce rapport devra comprendre :
  - une liste des documents stratégiques (politique nationaux et autres existants (juridiques et réglementaires) et leur articulation avec la réalisation de l'état des lieux précité ;
  - l'inventaire des parties prenantes et un calendrier provisoire des réunions avec elles ;
  - la méthodologie détaillée de la mission ;
  - le plan général du document de plan de restauration des sites (pour toute amélioration).
- collecte/consultation de données et d'informations et entretiens auprès des parties prenantes. Le consultant doit réaliser des missions de terrain dans les zones des sites pour s'imprégner aussi bien de l'état de l'état des écosystèmes des sites et échanger avec les acteurs à la base notamment dans le cadre du diagnostic et la planification participative ;
- établissement du rapport d'état des lieux l'analyse des informations et des données collectées et examinées sur (i) les menaces majeures qui touchent ces zones humides, leurs incidences sur le bien-être humain et la biodiversité, (ii) les propositions de principes à retenir pour la protection et restauration fonctionnelle et (iii) les problématiques majeures, notamment les facteurs favorables et défavorables à la gestion rationnelle des écosystèmes des zones humides ;
- réalisation des travaux de terrain avec la participation des communautés y compris les groupes de jeunes et de femmes pour la protection et la restauration des zones humides en proposant des essences biologiques à valeur ajoutée pour les communautés et adaptées à chaque site ;
- choix de la stratégie (objectif et stratégie identifiés) du plan de restauration ;
- élaboration d'un document provisoire de plan restauration des sites assorti d'un plan de mise en œuvre détaillant les budgets intégrant des activités génératrices de revenu des jeunes et des femmes ;
- élaboration d'un document consolidé définitif du plan de restauration de chaque site intégrant les commentaires et suggestions des participants à l'atelier de validation.
- Mise en place d'un comité de gestion de chaque site en veillant à la prise en compte de la dimension genre ;

Une réunion de cadrage avec le consultant interviendra sur la compréhension des TDR, la validation de la méthodologie, de la feuille de route de la mission ;

La mission aura une durée de (60) jours calendaires, étalés sur une période de 4 mois maximum à compter de la date de signature du contrat, y compris les délais de rédaction et de dépôt du rapport final. Cette durée couvre l'élaboration jusqu'à la mise en place des pépinières.

## VI. Zone d'intervention

La mission sera conduite sur les sites Ramsar Gambi Ondilouti dans le massif du Fouta Djallon et Ramsar Tinkisso dans la zone d'extension du Massif du Fouta Djallon dans le Bassin du Niger.

## VII. PROFIL DU CONSULTANT

Les consultants (bureaux d'études, ONG ou regroupements d'experts) sont invités à soumissionner. La composition de l'équipe devant conduire l'étude doit démontrer les domaines d'expertise et les compétences nécessaires ci-après :

### 1. Un(e)Expert(e)en gestion des ressources naturelles, chef de mission

- avoir au moins 10 ans d'expérience dans les domaines de compétences tels que : la gestion des ressources en eau et ressources naturelles associées, l'environnement, le Développement durable, la conservation de la diversité biologique, la gestion des aires protégées ou des écosystèmes, des ouvrages antiérosifs des zones humides; ;
- avoir un niveau (Bac + 5 au moins) dans l'un des domaines ci-dessus énumérés ;
- avoir une bonne expérience en matière d'analyse des politiques publiques et de planification budgétaire en relation avec ces thématiques constituera un atout important ;
- une bonne expérience en matière de gestion des zones humides ;
- une très bonne connaissance des enjeux environnementaux en Guinée et des défis de la protection et restauration des écosystèmes des zones humides ;
- de grandes aptitudes orales et de rédaction en français, bonne capacité de travail en équipe et bon sens relationnel ;
- une capacité d'animation et de facilitation des réunions et une expérience en techniques et outils favorisant la participation et la communication ;

→ Avoir conduit des missions similaires dans les différents domaines de la mission ;

#### **Un(e) Expert(e) socio- économiste/planificateur**

- avoir un diplôme de niveau (Bac+4 au moins) en, droit environnemental, économie de développement, planification, gestion des ressources en eau ou toute autre formation pertinente en regard de l'objet de la mission ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience dans les domaines de compétences tels que :la planification locale, approches participatives (animation), l'analyse/formulation de plans/stratégies de préférence dans le secteur de l'eau et de l'environnement ;
- avoir une excellente connaissance des politiques, plans et stratégies nationaux de la Guinée et leur relation avec la gestion des ressources naturelles en particulier les zones humides ;
- avoir de grandes aptitudes orales et de rédaction en français, bonne capacité de travail en équipe et bon sens relationnel ;
- justifier d'une expérience de travail dans des équipes multidisciplinaires ;
- avoir une excellente capacité de communication, de consultation et de rédaction ;
- parler au moins l'une des langues locales (Soussou, Poular et Malinké).
- Avoir conduit des missions similaires dans les différents domaines de la mission ;

#### **Un ingénieur des Eaux et Forêts**

- avoir un diplôme de niveau (Bac+5 au moins) en foresterie, gestion durable des terres, gestion des ressources en eau, conservation de la diversité biologique, gestion des aires protégées ou des écosystèmes ou toute autre formation pertinente en rapport avec l'objet de la mission.
- avoir une expérience d'au moins 10 ans dans la protection et la conservation de la nature et ses ressources associées en lien avec les domaines précités ;
- justifier une excellente expérience dans l'élaboration des plans/stratégies de gestion des ressources naturelles ;
- une très bonne connaissance des enjeux environnementaux en Guinée et des défis de la protection et restauration des écosystèmes des zones humides ;
- avoir une excellente connaissance des politiques, plans et stratégies nationaux de la Guinée et leur relation avec la gestion des ressources naturelles en particulier les zones humides ;
- avoir de grandes aptitudes orales et de rédaction en français, bonne capacité de travail en équipe et bon sens relationnel ;
- justifier d'une expérience de travail dans des équipes multidisciplinaires ;
- avoir une excellente capacité de communication, de consultation et de rédaction ;
- parler au moins l'une des langues locales (Soussou, Poular et Malinké).
- Avoir conduit des missions similaires dans les différents domaines de la mission ;

### **VIII. DOSSIER DE SOUMISSION**

Les candidats intéressés par cette prestation de services devront préparer les éléments suivants :

- La lettre de soumission adressé au Coordinateur du projet PREE ;
- Une proposition technique incluant une courte note de compréhension des objectifs de la mission, une description de la méthodologie proposée, une présentation de l'équipe de réalisation avec description des qualifications et compétences de chaque membre et le chronogramme d'exécution de la mission, y compris le résumé des expériences antérieures similaires ;
- Une proposition financière détaillée comprenant un budget détaillé en lien avec la mission. L'offre financière comprendra tous les coûts liés à l'exécution de la prestation : honoraires, déplacement, fournitures et consommables de bureau. Excepté les honoraires, les autres frais liés à l'organisation de l'atelier de restitution ne sont pas à inclure dans l'offre financière du consultant
- Les preuves de l'expérience des travaux similaires (les attestations de service ou lettre attribution de marché) ;
- Un CV complet des experts proposés.

Les propositionsdossiers de candidature devront être transmises sous format PDF protégé par des mots de passe aux adresses suivantes: [richard.sagno@iucn.org](mailto:richard.sagno@iucn.org) ; [Ludovic.Tapsoba@iucn.org](mailto:Ludovic.Tapsoba@iucn.org) ; avec pour

objet : « **Proposition – PREE-ACO : Mettre en œuvre des actions de protection et de restauration des écosystèmes dégradés dans les sites Ramsar** » au plus tard le **08 Avril 2021 à 23 :59 heures (UTC-GMT)**

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Chef Projet PREE en Guinée, Richard Labilé SAGNO, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse « [richard.sagno@iucn.org](mailto:richard.sagno@iucn.org) ».

## IX. EVALUATION DES OFFRES

Les critères de sélection comprendront une composante technique et financière. Une pondération sera fournie à chaque composante comme suit: facteur de pondération technique 70%, facteur de pondération financière 30%, le score total étant une combinaison de ces deux pourcentages.

La composante technique comprend une évaluation des huit critères suivants sur la base des informations fournies dans la documentation de la proposition soumise:

Méthodologie de la prestation et plan de travail proposé	15%
Qualification de l'équipe de consultant	20%
Expérience dans la réalisation de missions similaires	20%
Qualification du chef d'équipe	10%
Qualité de l'offre technique	10%
Expérience dans le développement local et de gestion de l'eau et de l'environnement	10%
Maîtrise du français et connaissance de la langue locale	10%
Connaissance de la zone d'intervention	5%
Total	100%

Seules les propositions qui obtiennent une note totale (note technique) supérieure ou égale à une valeur de 70% seront prises en considération pour l'évaluation financière. Les propositions obtenant une note inférieure à 70% seront rejetées du processus d'évaluation des offres.

Les propositions techniques dont la valeur est supérieure ou égale à 70% seront normalisées en divisant leur pourcentage par le pourcentage technique maximal de la proposition et en convertissant cette valeur en pourcentage pour donner la note technique normalisée.

L'évaluation financière sera basée sur la valeur totale des travaux, des honoraires soumis dans la proposition combinée à l'estimation des dépenses totales (voyage et séjour, etc.) tel que défini par le soumissionnaire dans sa proposition. Chaque prix de proposition sera ensuite normalisé en divisant la plus petite valeur du prix de l'offre par le prix de cette proposition, et cette valeur transformée en pourcentage (score financier). Les propositions qui dépassent le budget disponible seront disqualifiées.

La note technique normalisée sera multipliée par le facteur de pondération technique, la note financière multipliée par le facteur de pondération financière et les deux notes pondérées additionnées pour fournir une note finale pondérée pour chaque soumission atteignant une note technique > 70%.

L'UICN entamera ensuite des négociations contractuelles avec le soumissionnaire ayant obtenu la note finale pondérée la plus élevée, à condition que tous les autres critères de soumission, tels qu'énoncés dans cette documentation, soient également satisfaits et respectés.

## X. CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, les consultants pourront s'adresser à :  
Monsieur Richard Labilé SAGNO, Chef de projet du PREE en Guinée, Programme Ressources en eau et zones humides. Bureau projet de Guinée sise au quartier Nongö (Carrefour

ambiance), BP..... Conakry Guinée ou au Tél. : +224 628 96 96 85 ; E-mail : [richardsagn.sagno@iucn.org](mailto:richardsagn.sagno@iucn.org) .

Monsieur Mamady Sayba KEITA, Directeur Général de l'Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGPR), Kaloum, Tél : +224622546290 ; Email : [sayba58keita@gmail.com](mailto:sayba58keita@gmail.com)